



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N° ARR2022-530

**Direction Affaires Juridiques, Assemblées,  
Commande publique et Achats responsables**

**Objet :** Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Madame Caroline VABRE, deuxième Adjointe au Maire

Le Maire de la ville de Dreux,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L2122-18

Vu la délibération n° 2020-45 en date du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-46 en date du 3 juillet 2020 portant création de onze postes d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-47 en date du 3 juillet 2020 portant élection de dix Adjointes au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de dix Adjointes au Maire le 3 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-172 portant élection de Madame Sophie WILLEMIN en qualité de onzième Adjointe au Maire,

Vu l'arrêté n° 2020-179 du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Caroline VABRE dans les domaines de l'emploi, la lutte contre les discriminations et les droits des femmes, qu'il convient d'abroger et de remplacer,

Vu l'arrêté n° 2020-307 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature pour les bordereaux récapitulants les mandats de dépenses et de titres de recettes émis par la Direction des finances, qu'il convient d'abroger et de remplacer

Considérant, dans le souci d'une bonne administration locale, qu'il est nécessaire de donner délégation de fonctions et de signature dans les domaines des Ressources humaines et de la commande publique, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté n° 2020-179 du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Caroline VABRE dans les domaines de l'emploi, la lutte contre les discriminations et les droits des femmes, est abrogé à compter de ce jour,

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2020-307 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de signature pour les bordereaux récapitulants les mandats de dépenses et de titres de recettes émis par la Direction des finances est abrogé à compter de ce jour,

**ARTICLE 3 :** Délégation de fonctions est donnée à compter de ce jour, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, à Madame Caroline VABRE, deuxième Adjointe au Maire, dans les domaines des ressources humaines, de la commande publique, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes,

**ARTICLE 4 :** Au titre de ses délégations, Madame Caroline VABRE pourra notamment signer les actes et documents suivants :

### Ressources humaines :

- Tous actes administratifs et documents relatifs au recrutement, à la carrière, à la santé et à la protection sociale des agents
- Les bordereaux récapitulants les mandats de dépenses et de titres de recettes émis par la Direction des ressources humaines
- Les bons de commande quel que soit le montant,

### Commande publique :

- Tous actes administratifs et documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics et notamment :
  - ✓ Les actes d'engagement des marchés publics (marchés ordinaires, accords- cadres, marchés subséquents) et leurs annexes ;
  - ✓ Les avenants à un marché public ;
  - ✓ Les décisions de signer le marché public ou un avenant à un marché public ;
  - ✓ Les courriers, bordereaux d'envoi et toutes les correspondances relatives à la passation d'un marché public : lettre de demande d'informations ou de négociation, lettre d'attribution, lettre de rejet d'une offre ou d'une candidature, lettre de notification d'une décision de signer, lettre de notification du marché ;
  - ✓ Les actes de procédure : lettre de convocation des membres de la commission d'appel d'offres, registre de dépôt de plis, procès-verbal de jugement des offres ou d'admission des candidatures, rapport de présentation, lettre de convocation des membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public ;
  - ✓ Les courriers, bordereaux d'envoi et toutes les correspondances relatives à l'exécution d'un marché public : certificats administratifs, ordres de service, lettre de reconduction ou de non-reconduction d'un marché, prononcé de pénalité, lettre de résiliation, lettre de notification d'un avenant, les procès-verbaux de réception, les levées de caution solidaire ou de garantie à première demande, les agréments de sous-traitants.
- Tous les contrats quel que soit le domaine d'intervention à partir de 10 000 € hors taxes
- Les bons de commande quel que soit le montant,

Madame Caroline VABRE est désignée pour me représenter et présider la commission d'appel d'Offres et la commission des Marchés à Procédure Adaptée.

**Finances :**

- Les bordereaux récapitulatif des mandats de dépenses et de titres de recettes émis par la Direction des finances

**ARTICLE 5 :** La signature des documents par Madame Caroline VABRE, sera précédée de la mention « par délégation du Maire »

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur général des services de la ville de DREUX, est chargé de l'exécution du présent arrêté,

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté est certifié exécutoire compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Dreux, et sa publication sur le site Internet de la ville de Dreux et sa notification à l'intéressée.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le recours peut être déposé sur le site Internet : <https://www.telerecours.fr/>

À Dreux, le 07 OCT, 2022

**Le Maire  
Conseiller régional**



Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20221007-ARR2022-530-AI  
Date de télétransmission : 07/10/2022  
Date de réception préfecture : 07/10/2022